

POLITIQUES DE LA PROGRAMMATION HIVER PRINTEMPS 2026

Modalités d'inscription :

1. Le participant a l'obligation de remplir la fiche d'inscription et de retourner celle-ci au bureau de l'association **avant 16h00 le 5 décembre 2025**. La fiche d'inscription doit être remplie **par priorité de choix, (1 – 2 – 3 ...)** en fonction de vos intérêts. Retourner en main propre, par la poste, en privé par la page Facebook de l'association ou à l'adresse : info@aphautraysud.org
2. L'association doit avoir la fiche du participant, la fiche médicale de même que les signatures des autorisations du participant à jour. Vous aurez la responsabilité de nous faire part de toutes modifications.
3. Nous procéderons par la suite à la distribution des activités en fonction de notre procédure de traitement des inscriptions.
4. **Au cours de la semaine du 8 décembre 2025**, nous vous aviserons par téléphone si vous pouvez participer ou non aux activités demandées, pour la session hiver seulement. Par la suite vous pouvez téléphoner aux transports adaptés.
5. Suite à notre appel, vos frais d'activités devront être payés en totalité avant la fin de la session ou en trois versements égaux, soit le 5 janvier, le 2 mars 2026 pour hiver et en deux versements soit le 7 avril et le 4 mai 2026 pour printemps qui ceux-ci vous seront confirmé dans la semaine du 9 mars 2026.

Critères d'admissibilité aux activités :

1. Pour s'inscrire à nos activités, le participant doit être membre de l'association, c'est-à-dire avoir payé sa cotisation pour la période 2025-2027.
2. Le paiement des activités doit être effectué aux dates convenues. L'association se donne le droit d'annuler les activités non payées par le participant.
3. La personne présentant des comportements agressifs pourrait être retirée de nos activités.
4. Remplir les conditions d'admissibilité de chaque activité selon la politique de l'APHAS.

Remboursement :

1. Aucune activité ne sera remboursée seulement si vous appelez minimum 24h à l'avance. Pour cause de maladie, le matin même sera accepté.
2. Il n'y aura aucun remboursement pour tout participant devant quitter une activité en raison de non respect des autres membres du groupe ou des règles établies pour chaque activité.
3. Si une activité doit être annulée par l'association, un remboursement sera effectué à la fin de la programmation de l'été ou le montant sera appliqué sur la prochaine grille d'activité.

Choix activités HIVER PRINTEMPS 2026

Nom : _____

Téléphone : _____

Inscription Janvier à mars 2026

Cochez si activité choisie	Activité proposée	Coût unité/session	Choix de 1 à ...	Inscrire les dates si ABSENCE prévue
☐	Bingo (3)	5\$/15\$		
☐	Cabane à sucre	37\$		
☐	Cinéma groupe 1 (3)	5\$/15\$		
☐	Cinéma groupe 2 (3)	5\$/15\$		
☐	Cours de dessin (2)	10\$/20\$		
☐	Créativité (2)	7.5\$/15\$		
☐	Cuisine Mardi (5)	20\$/100\$		
☐	Cuisine Mercredi (4)	20\$/80\$		
☐	Dîner causerie Jeudi (3)	5\$/15\$		
☐	Dîner causerie Mercredi (3)	5\$/15\$		
☐	Formation d'éducation à la vie affective, amoureuse et sexuelle	3\$		
☐	Journée des DIL (3)	20\$/60\$		
☐	Journée découverte ARLPHL	0\$		
☐	Magasinage	5\$		
☐	Quilles (7)	14\$/98\$		
☐	Répit (6)	10\$/60\$		
☐	Répit AM-PM (6)	5\$/30\$		
☐	Répit spécial (5)	10\$/50\$		
☐	Répit spécial AM-PM (5)	5\$/25\$		
☐	Souper communautaire (2)	20\$/40\$		
☐	Yoga (3)	20\$/60\$		
☐	Zoo Ecomuseum	40\$		

Description de votre RÊVE :

Nous retourne la feuille avant le 5 décembre 2025.
Merci !